

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 81 (1936)  
**Heft:** 4

**Artikel:** Le cerveau du régiment : étude sur les postes de commandement régimentaires [suite]  
**Autor:** Clément-Grandcourt  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-341710>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 26.11.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Le cerveau du régiment<sup>1</sup>

ÉTUDE SUR LES POSTES DE COMMANDEMENT RÉGIMENTAIRES

## VI

### ORGANISATION DU TRAVAIL ET FONCTIONNEMENT DU POSTE AU COMBAT.

Il s'agit de travailler en plein combat, même sous les obus, même sous le tir indirect des mitrailleuses, même sous la fusillade, avec calme, méthode et rapidité, en évitant le désordre, le trouble, le dérangement perpétuel, générateurs d'omissions, d'erreurs, de fausses manœuvres, d'énervement et de colère.

Pour cela, il y a plusieurs secrets. Il y en a un notamment : c'est la division du travail. Il faut, en particulier, que le chef de corps soit laissé entièrement à sa lourde tâche de décision, sans être écrasé par le faix supplémentaire des préoccupations accessoires. Que de chefs ont défailli en fin de journée, ou en fin d'attaque, ou plus souvent encore dans les heures ultimes de la défense, parce que leurs nerfs étaient à bout. Le système préconisé permet à des chefs, même de caractère facilement irritable, de travailler sous le feu aussi tranquillement que dans leur bureau du temps de paix.

Donc, travail par ateliers spécialisés, n'empiétant pas les uns sur les autres, communiquant lorsque c'est nécessaire, mais pas plus souvent. « La crainte du palabre est le commencement de la sagesse. » Pour bien travailler, il faut travailler seul, même et surtout le colonel<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Lire la 1<sup>re</sup> partie de cette étude dans notre livraison de mars 1936 (Réd.).

<sup>2</sup> D'après de nombreux « auteurs », l'état-major (ou l'officier adjoint qui le résume) prépare les décisions du chef. Ce n'est pas notre avis. Il doit lui

C'est pourquoi nous n'hésitons pas à séparer du colonel, au combat, l'officier supérieur dit chef de l'état-major, et que nous nommerons désormais le *commandant en second* ; c'est l'*alter ego*, et rien que pour des raisons de sécurité, il ne faut pas le mettre dans la même alvéole que le chef qu'il peut être appelé à remplacer.

Du colonel, nous séparerons aussi, malgré son surnom, l'*ad latus*, l'homme de confiance, le capitaine-adjoint. Mais l'*alter ego* et l'*ad latus* ne seront pas très loin : porte à porte avec le colonel. L'alvéole du colonel, c'est le cerveau du régiment. Les autres alvéoles sont les ganglions moteurs ou récepteurs.

A l'extérieur de cette « cabine N° 1 », un planton en permanence qui, avec un suppléant, assume la liaison dans le boyau avec les autres cabines. Assis à l'entrée, l'adjudant-secrétaire du colonel qui, sur une petite table pliante et transportable à dos d'homme (40 cm. sur 40), trie les papiers qui arrivent et met en route, sur les ateliers voisins, les papiers à expédier.

Auprès du chef de corps, 3 secrétaires seulement, de préférence ses secrétaires du temps de paix, habitués à sa manière de travailler, de s'exprimer, de dicter. Chacun est installé sur un pliant à dossier, autour d'une table pliante, à deux volets, un peu plus longue que celle de l'adjudant. Nous en avons fait fabriquer un modèle aisément portatif, pourvu de bretelles pour le transport. Elle permet d'écrire convenablement, même en plein champ.

Les 3 secrétaires portent les noms de *chronométrateur* (N° 1), de *récepteur* (N° 2), d'*expéditeur* (N° 3). Les mêmes hommes remplissent toujours les mêmes fonctions.

*présenter les éléments* de ces décisions ; au chef de choisir, au chef seul. Et le vrai chef rédige lui-même tout ce qui a trait aux opérations proprement dites, laissant à son chef d'état-major le soin des questions importantes, mais secondaires (ravitaillement, etc.), qui dans le langage d'état-major français sont groupées dans « la deuxième partie de l'ordre d'opérations ». C'est ce que, pendant la bataille de la Somme, le maréchal Fayolle résumait, sous une forme pittoresque, en disant : « Mon chef d'état-major s'occupe des Français et moi je m'occupe de l'ennemi ». Ce système de division du travail oblige naturellement l'auteur de la première partie à faire un ordre court. Or, l'ordre d'opérations doit être court ; sinon, la plupart du temps, il n'est pas compris ou il n'est pas lu. Mais faire un ordre court et cependant explicite et complet est tout un art. Là, comme ailleurs, il faut s'y exercer.

Le chronométréur est pourvu : 1° d'un chronomètre ; 2° d'un stylographe ; 3° d'un registre à pages numérotées. Sur ce registre, les événements de la journée — arrivées, départs de documents, d'ordres, de renseignements, incidents divers sont inscrits avec leur heure exacte, dans l'ordre où ils se produisent, et sous un numérotage unique. C'est ce *registre-journal* qui, en fin de journée (de minuit à minuit) donne la physionomie fidèle de ce qui s'est passé au poste de commandement. Le secrétaire N° 1 n'a pas autre chose à faire que de chronographier et d'inscrire, sans aucune inter- ou extrapolation ou adjonction.

Le récepteur est pourvu d'un stylo et d'un bloc en bois armé d'un grand clou recourbé, dit « crochet de boucher », car les bouchers emploient un dispositif analogue pour y fixer leurs factures. Tous les papiers arrivant au P. C. reçoivent à l'encre un numéro d'ordre et l'indication de l'heure exacte de l'arrivée ; ils sont enfilés dans l'ordre exact de l'arrivée sur le crochet de boucher.

L'expéditeur est choisi pour son calme et son écriture lisible, comme le chronométréur pour son exactitude et le récepteur pour son esprit méthodique. Le secrétaire N° 3 est pourvu d'un carnet à souches dit « Manifold » et d'un crayon à aniline (les réserves nécessaires à l'alvéole N° 1, stylos et crayons de rechange tout taillés, encre, etc., sont placées dans une petite valise plate portable également à dos).

*Seul l'expéditeur a le droit d'écrire ordres et comptes rendus.* Le chef de corps lui-même s'interdit d'écrire et s'oblige à dicter tranquillement, à voix lente et distincte, les ordres ou comptes rendus que le secrétaire N° 3 relit à haute voix, puis le chef de corps relit une deuxième fois et signe. Le « papier » reçoit alors, par les soins de l'expéditeur, un numéro spécial. Il est alors détaché du manifold et confié à l'*adjudant-secrétaire* qui le remet au *planton*.

Avant de voir ce que devient ce papier, remarquons que, par ce système :

1° L'historique de la journée, ou journal de marche,

est fait automatiquement, aussi sincère et complet que possible, au fur et à mesure des événements. Le travail de l'officier-adjoint, qui aura ensuite à le rédiger lors du retour au calme, se trouve extrêmement facilité.

2° Le registre-journal contrôle automatiquement le crochet de boucher (et réciproquement).

3° Il contrôle enfin la souche du manifold et le carnet du sous-officier chef de courrier, auquel nous allons arriver.

Le « papier » signé est communiqué d'abord au commandant en second qui en prend très rapidement connaissance, puis au capitaine-adjoint. Suivant le cas, le dit papier est 1° porté à la cabine de téléphone, où il se transforme en message téléphonique ; 2° ou transformé en colombo-gramme, etc., après chiffrage ou sans chiffrage ; 3° ou tapé à la machine<sup>1</sup> et envoyé au poste des coureurs. Le capitaine-adjoint le fait mettre, en ce dernier cas, sous enveloppe. L'heure de départ est portée sur l'enveloppe. Cet officier vérifie lui-même le nom et l'adresse du destinataire inscrits par le *sous-officier chef de courrier*, qui reporte ces indications sur son carnet de courrier dont il est responsable. La destination des plis et leur mise en route immédiate a une telle importance qu'il n'est pas excessif d'en charger l'officier-adjoint.

Le même planton du colonel porte le pli fermé (ou le message à découvert) à la cabine intéressée et revient immédiatement à la porte du colonel.

Pour terminer ce qui a trait aux liaisons proprement dites, remarquons une différence, tout au profit de la première, entre l'organisation à la fin de la guerre et le tableau des effectifs actuels.

Si le nombre des secrétaires est suffisant et correspond avec les deux organisations (neuf dont *un* adjudant et *trois* caporaux ou soldats au colonel, *un* sous-officier, *un*

<sup>1</sup> Lorsqu'il n'y a que deux ou trois destinataires, la reproduction se fait très suffisamment au manifold par le papier au carbone, sans qu'il soit utile de passer par la dactylographie, d'où un gain de temps appréciable. En ce cas, les deuxième et troisième exemplaires partent de la cabine N° 1.

dactylo, *un* expéditeur avec le capitaine-adjoint, *un* secrétaire-dactylo au commandant en second, enfin *un* dessinateur avec l'officier de renseignements, total neuf), il n'en est plus de même aujourd'hui en ce qui concerne les agents de liaison. On ne prévoit plus que deux cyclistes et un motocycliste ; s'il faut des coureurs à pied, on les emprunte au bataillon. C'est une mauvaise solution. Le colonel doit avoir, comme pendant la paix, ses coureurs à lui, choisis pour leur résistance physique, leur aptitude au débrouillage, leur sens topographique de jour et de nuit et leur entier dévouement. Leur rôle est fort important, car, bien souvent, il n'y a plus d'autre moyen de transmission que le coureur à pied (voir Verdun) et il faut des hommes de premier ordre pour tenir cet emploi, qui est tout le contraire d'une « embuscade ». *Un caporal, chef des coureurs*, et six hommes, peuvent suffire.

La section de commandement doit comprendre en outre : *un sous-officier chef des plantons*, chargé du service d'ordre, ce qui n'est pas commode dans un personnel aussi hétéroclite. Au combat, il commande la tranchée sur laquelle ouvrent les alvéoles, y règle la circulation, y empêche les attroupements, en écarte les intrus. Il dispose d'un personnel de six hommes, deux en armes aux escaliers qui sont aux deux bouts de la tranchée, deux plantons porteurs de plis, et deux disponibles au repos. Là, pas besoin d'*as* comme les coureurs ; le service ne demande que de la vigilance et de l'attention.

On nous excusera d'entrer dans ces détails minutieux. Mais aucun n'est indifférent. Ce n'est que par une distribution extrêmement précise des missions qu'on peut obtenir le rendement maximum avec le désordre minimum. Cette application du *taylorisme* à la guerre peut sembler au premier abord compliquée et grosse de lenteurs. En réalité, rien de plus simple, rien de plus sûr, rien de plus rapide. Essayer ce système, c'est l'adopter.

Pour éclaircir complètement le sujet, il reste à régler : 1° les attributions de certains officiers ; 2° l'articulation des ateliers une fois le poste de commandement complète-

ment déployé. Il s'agit en effet d'un personnel qui a à peu près l'effectif d'une compagnie ordinaire.

*Attributions.* 1. Nous voulons parler notamment : *a)* de celles du commandant en second ; *b)* puis de l'officier chargé du service essentiel du ravitaillement en munitions ; *c)* et enfin de celles de l'officier de renseignements.

*a)* Dans les guerres du passé, le colonel (qui, en France, commande un régiment, ne l'oublions pas) était flanqué d'un lieutenant-colonel, son aide, son suppléant. La nécessité d'assurer le commandement des régiments de réserve fit partir normalement les régiments en 1914 avec un chef de corps dépourvu d'un adjoint qui fût officier supérieur. Dans la deuxième partie de la guerre, on lui rendit un adjoint, généralement chef de bataillon ou chef d'escadron de cavalerie passé dans l'infanterie, dont les attributions n'étaient pas excessivement nettes, mais qui, la plupart du temps, se montra utile dans les besognes très diverses que le chef de corps lui confiait suivant les aptitudes de l'intéressé et surtout suivant la manière de commander du dit chef de corps.

Maintenant, l'officier supérieur adjoint est devenu « chef de l'état-major du régiment ». A voir le nombre et la complication des rouages, un chef est indispensable qui affranchisse le colonel des détails. Mais le nouveau nom qui lui a été donné entraîne à le considérer comme « l'interprète de la pensée du colonel ». A lui notamment « d'examiner les demandes de tir qui sont faites à l'artillerie »<sup>1</sup>.

En outre, il doit « remplacer le colonel lorsque celui-ci s'absente momentanément de son P. C. ».

Enfin, d'après le règlement, « il dirige le service du ravitaillement en munitions ».

C'est beaucoup pour un homme seul, et ces fonctions sont de nature si diverse, qu'on voit mal un seul homme les assumer convenablement.

L'officier en question doit être d'un grade ou, du moins,

<sup>1</sup> Andriot, p. 53.

d'une ancienneté telle que son autorité puisse s'exercer sans le moindre à-coup sur les commandants de bataillon.

Quant à la « cuisine intérieure » de l'état-major, l'*alter ego* ne peut s'en charger, pas plus que l'*ad latus* ; il faut que la compagnie hors rang ait son capitaine spécial, son commandant d'unité. On peut même se demander si, après s'être déjà dédoublée entre CHR et CET (compagnie d'engins et transmissions), la première ne devrait pas subir un redoublement, répartissant en deux unités, 1<sup>o</sup> les personnels divers qui entourent le colonel et l'assistent dans son commandement tactique, et 2<sup>o</sup> ceux qui assurent la vie matérielle du régiment (approvisionnement, train de combat, train régimentaire).

Nous sortons là de notre sujet pour effleurer une grosse question d'organisation : la création réalisée dans certaines armées, d'un *bataillon d'état-major* dans chaque régiment comprenant :

*a)* une compagnie d'état-major proprement dite <sup>1</sup> (aides immédiats du colonel, coureurs, cyclistes, cavaliers) ;

*b)* une compagnie technique (transmissions, pionniers, personnel antigaz) ;

*c)* une compagnie d'armes lourdes (antichars, défense contre avions, protection du P. C., réserve de feu à la disposition du colonel) ;

*d)* une compagnie des services, laissée pour la plus grande partie à l'arrière.

Ce bataillon, par définition, se disloque au moment du combat. — Entre deux affaires ou en route, il peut être commandé administrativement par l'officier supérieur adjoint au chef de corps. Au combat, celui-ci aurait les différents rôles suivants :

1<sup>o</sup> se tenir constamment au courant de la situation, des intentions du chef de corps, de manière à pouvoir non seulement le remplacer au téléphone, mais tenir sa place si

<sup>1</sup> On y joignait, dans certains corps, une section franche ou groupe franc, petite troupe d'élite chargée des coups de main.



le chef de corps va en ligne ou se porte à l'observatoire du P. C. D'où le nom de *commandant en second* qu'il faut donner à l'officier supérieur en question s'il ne porte pas les insignes de lieutenant-colonel ;

2° Assurer la permanence à l'ancien P. C. pendant que le colonel se déplace ;

3° Etre prêt à prendre la suite du chef de corps si celui-ci est mis hors de combat. Qu'on se représente le sort d'un régiment si la succession de son chef n'est pas assurée. Au hasard de l'ancienneté, il faudra prévenir un des commandants de bataillon en ligne, le ramener au P. C. du régiment où il devra se mettre au courant de la situation d'ensemble. Or ainsi décapiter un bataillon engagé, improviser en un mot dans le tumulte du combat — c'est vouloir s'exposer aux pires mécomptes. Non ; il faut que le commandement en second soit organisé, que la succession des pouvoirs soit prévue. — Elle peut d'ailleurs avoir des causes moins affligeantes, par exemple la promotion du colonel appelé à prendre le commandement de l'I. D. ou d'une brigade en cours d'action.

4° Le commandant en second sera, suivant nous, chargé aussi, d'après les ordres du chef de corps, des relations avec l'*artillerie* qui appuie le régiment et avec l'unité ou les unités de *chars* qui collaborent à son action. Là, il y a tout une question d'ajustage des moyens dans le détail de laquelle le colonel, qui doit garder la tête libre et les nerfs calmes, ne peut pas entrer. Rien n'est plus énervant que les rapports de l'infanterie et de l'artillerie sur le champ de bataille, même lorsque tout le monde fait de son mieux. Pour les régler, il faut un homme qui ne soit pas surmené, et un officier d'un grade assez élevé. On facilitera ces rapports en attribuant toujours la même unité d'artillerie comme soutien à la même unité d'infanterie et en les faisant cantonner ensemble à l'arrière.

5° Quant à la question des munitions, elle est fort importante sans doute, mais c'est une question de détail cependant ;

elle est à régler entre le train de combat d'une part<sup>1</sup>, et le porte-drapeau d'autre part<sup>2</sup>, chargé de toutes les questions de matériel à faire venir à l'avant, non seulement les munitions de tous genres, mais les matériaux pour la construction du P. C. ou pour l'organisation des tranchées, etc. Il sert d'intermédiaire à cet égard entre le génie et le peloton de pionniers régimentaires ou les unités subordonnées du régiment. Il est le « marchand » de cartouches, de grenades, de fusées, de planches, de rondins. Sa besogne, drapeau à part, n'est pas une sinécure. Quant au commandant des pionniers du régiment, que ce soit un officier ou un sous-officier, il a assez à faire pendant l'action pour n'avoir pas encore à se préoccuper du matériel, qui doit lui arriver par corvées partant de l'arrière, sur simples demandes centralisées et visées par le porte-drapeau. Celui-ci étant l'homme de confiance, *l'homme à tout faire* du colonel, lui rend compte si les demandes lui paraissent exagérées et s'il est impossible de leur donner satisfaction.

c) Enfin, le règlement français prévoit l'organisation *en avant* du poste de commandement du régiment, d'un centre de transmission avancé sous les ordres de l'officier de transmissions ou officier téléphoniste.

« La conception du C. T. A., ajoute le commandant Andriot (note de la page 83), commence à être battue en brèche... On préconise un système dans lequel le colonel, ayant avec lui les moyens de transmission nécessaires, constitue un centre de transmission qui se déplace avec lui. »

C'est cette solution, à notre avis, qui est la bonne. C'est celle que nous avons pratiquée au combat et qui nous a

<sup>1</sup> Dans le régiment français de 1914, il y avait au train de combat du régiment un *sergent-major chef artificier* et au train de combat de chaque bataillon un *sergent artificier*, sous-officiers réservistes sortis de l'artillerie, responsables des voitures à munitions et artifices et de leur contenu. C'est à ces sous-officiers spécialisés que le porte-drapeau s'adressait. L'importance de ces modestes serviteurs s'est fait nettement sentir les jours et les lendemains de combat.

<sup>2</sup> L'on sait que le régiment français n'a qu'un seul drapeau. Les bataillons n'en ont pas. Pendant la guerre, on a souvent laissé le drapeau au train de combat. Nous pensons comme le commandant Andriot que sa place est auprès du colonel ; dans l'alvéole centrale du poste de commandement, le drapeau et sa garde n'ont guère plus à craindre qu'à l'arrière, aujourd'hui menacé comme l'avant par les bombardements aériens, les raids d'autos blindées et de parachutistes.

donné les meilleurs résultats. Le C. T. A. dans l'esprit du règlement, doit être le futur poste de commandement du colonel, si l'action se développe normalement vers l'avant. Mais si elle prend une autre direction, vers une aile par exemple ? Comment le colonel rattrapera-t-il ce puissant moyen d'action dont il a d'ailleurs besoin sous sa main ?

Le téléphone doit fonctionner à proximité du colonel. Si les liaisons téléphoniques peuvent s'établir avec l'avant, elles gagneront en rapidité à être concentrées au poste de commandement régimentaire, qui doit lui-même être placé aussi en avant que le bon sens et la sécurité de cet organe délicat le permettent.

En revanche — et là nous parlons aussi d'après notre expérience personnelle, — celui qui doit aller tout à fait à l'avant, auprès des unités engagées, n'écoutant que son cran et son ingéniosité, c'est l'*officier de renseignements*, accompagné d'une faible équipe (coureurs, cyclistes, cavaliers, d'après le terrain et les circonstances). Nous ne parlons pas, bien entendu, de la guerre stabilisée. Il laisse dans une alvéole du poste de commandement son *sous-officier topographe*, chargé de mettre les renseignements à jour ; il a donné, avant de partir, les ordres nécessaires pour organiser, à proximité du poste, l'*observatoire du colonel* avec la binoculaire. L'observation à la lunette, c'est l'*œil rapproché* du colonel. L'officier de renseignements, c'est l'*œil du colonel à l'avant*. C'est lui qui, doublant et parfois prévenant les comptes rendus des chefs du bataillon, envoie à son « patron » les nouvelles qu'il peut contrôler avec sang-froid, n'étant pas lui-même engagé dans les responsabilités du combat. On gagne ainsi un temps et une sûreté également précieux. Le colonel a des renseignements de première main — et à côté de lui il a, après les avoir interprétés, les moyens techniques de les transmettre à l'arrière. Plus les opérations se rapprochent de la guerre de mouvement, plus cet emploi de l'officier de renseignements est recommandable <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Comparer avec l'intéressant article du premier-lieutenant Koelliker, dans la *Revue militaire suisse* (octobre-novembre 1935). Je lui emprunte l'idée des *quartiers* et de la *banlieue* entre lesquels il répartit l'agglomération formée par le P. C.

Un pareil détriplement du service des renseignements (l'officier à l'avant, le sous-officier topographe au poste de commandement, un observateur à la binoculaire) exige bien entendu des subordonnés très exercés, mais relativement faciles à former.

Et les prisonniers, dira-t-on ? Qui les interrogera ? A notre avis, point n'est besoin de « cuisiner » longtemps les prisonniers à l'avant. Ils sont généralement trop abrutis ou trop effrayés par leur capture — ou exceptionnellement trop excités — pour dire grand'chose d'utilisable. C'est aux états-majors de l'arrière, pourvus d'un « 2<sup>e</sup> bureau » organisé, d'interprètes, etc., qu'on en tirera quelque chose, et ces états-majors ont hâte de recevoir des prisonniers le plus tôt possible. Au P. C. du régiment, il faut se borner : 1<sup>o</sup> à les dénombrer exactement ; 2<sup>o</sup> à constater à quel corps ils appartiennent ; 3<sup>o</sup> à voir dans quel état ils sont ; 4<sup>o</sup> à leur demander si une attaque se prépare et si des renforts arrivent chez l'ennemi. Tout cela est extrêmement sommaire et peut être fait en quelques minutes soit par le colonel, soit par l'officier supérieur commandant en second. Il faut se garder dans les P. C. de l'avant de l'« hystérie du fait divers », de la curiosité futile, de la gloriole superflue. Il n'y a guère que dans les E.-M. pourvus de spécialistes qu'on peut « exprimer tout le jus du citron ».

2. *Articulations des ateliers.* — On voit le grand nombre des cellules qui vont travailler côte à côte. Si on les laisse coexister sans coordonner leurs efforts, on retombera bien vite sinon dans l'anarchie, du moins dans la « pagaye » qu'on a voulu éviter. Seulement ce sera la « pagaye organisée », à éviter comme l'autre. Donc il faut grouper et répartir les ateliers en *quartiers* qui, pour se garder d'une confusion possible avec l'organisation tactique de l'avant où ce terme est employé avec un sens différent, prendraient dans la nomenclature française le nom de *rayons* emprunté aux grands magasins.

1. D'abord le rayon du commandement :
  - alvéoles du colonel ;
  - du capitaine-adjoint ;
  - du chef de l'état-major, commandant en second.
2. Le rayon des transmissions :
  - alvéoles de l'officier téléphoniste ;
  - de la T. S. F. ;
  - des chiffreurs, etc.
3. Le rayon des renseignements :
  - Alvéole du sous-officier topographe ;
  - observatoire ;
  - groupement des prisonniers (dans la tranchée).
4. Le rayon de liaisons :
  - alvéole du porte-drapeau ;
  - poste des coureurs, cyclistes, etc.<sup>o</sup>
5. Le rayon du service général et de la sécurité :
  - ordonnances à pied ;
  - lutte contre les gaz ;
  - défense du poste (mitrailleuses, D. C. A., etc.).
  - pionniers.
6. En dehors du poste, ce que la « Revue militaire suisse » appelle la *banlieue*, pas trop éloignée :
  - chevaux et peloton de cavaliers régimentaires ;
  - voitures (au moins une auto de liaison et une voiture à bagages), mulets ;
  - cuisines ;
  - dépôt de matériel et de munitions <sup>1</sup>.

Chaque rayon doit avoir son chef responsable.

Les éléments de combat (mortiers, canons régimentaires, réserve de feux et groupe franc), destinés à intervenir dans

<sup>1</sup> On sera peut-être surpris de ne pas voir mentionné le poste de secours régimentaire. Il y a tout avantage à ne pas le mettre à proximité du P. C. du régiment, ne serait-ce que par l'effet pénible produit par la vue et parfois par les propos des blessés sur les nerfs d'hommes qui ont déjà assez à faire pour ne pas être troublés dans leur sensibilité.

l'action sur l'ordre du colonel, sa réserve particulière, sont à proximité *relative*, à 100 ou 200 mètres par exemple.

L'ensemble du dispositif, qui est fort important, est placé sous les ordres du capitaine (emploi à créer) commandant la compagnie d'état-major, responsable de la défense du poste de commandement. Tout le personnel — nous y reviendrons — est articulé en groupes de combat, susceptibles de se défendre eux-mêmes et de manier au feu autre chose qu'un stylo ou un tire-ligne.

Nous répétons — car c'est dur à faire entrer dans les habitudes — que tout le personnel *disponible* (qui n'est pas en action, en alerte, ou au repos, car « dormir est un service ») ne reste pas inoccupé, mais travaille sans relâche à l'amélioration du P. C. et de ses annexes sous la direction technique du chef des pionniers régimentaires.

Nous ne pouvons ici qu'esquisser l'activité de cette ruche où les besognes sont très différentes, mais concourent à un but commun, et doivent être très nettement déterminées, sans tomber toutefois dans la pédanterie, la minutie et la spécialisation à outrance, qui est une chinoiserie.

(A suivre.)

Général CLÉMENT-GRANDCOURT.

---